

## ILE DE FRANCE

**CET de St Escobille\*** Depuis 7 ans, à l'appui de dossiers d'expertises reconnus sérieux, l'association défend tous azimuts les populations contre le projet d'implantation d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)\* entre Saint-Escobille et Mérobert. Les membres de l'association poursuivent leur combat dans le cadre de deux nouvelles enquêtes publiques.

# Le bras de fer continue

Cette résistance doit se poursuivre d'autant plus que des sources bien informées, mais malheureusement officieuses viennent d'informer l'ADSE que le projet déposé n'est que l'embryon d'un « méga-pôle », destiné à accueillir des déchets, d'une superficie de 200 hectares qui serait piloté par Sita-Suez », avertit l'ADSE.

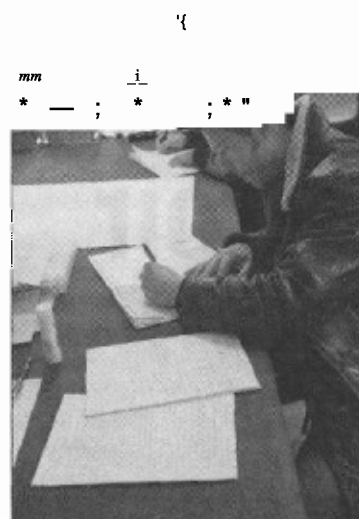
Après avoir déposé un recours devant le tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral qualifiant le projet privé de Centre de Stockage de Déchets Ultimes d'intérêt général (PIG), l'ADSE et les communes concernées mobilisent une nouvelle fois les populations à l'occasion de deux enquêtes publiques :

- l'une est relative à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Escobille qui se déroulera jusqu'au 5 novembre. Cette procédure imposée par le préfet (issue du PIG) consiste à obliger le conseil municipal de Saint-Es-

du CSDU (représentant 35,5 ha qui s'ajoutent au 19 ha du CSDU) ; cette enquête aura lieu jusqu'au 19 novembre.

A maintes reprises, l'ADSE a expliqué que le projet de Sita soutenu ouvertement par le représentant de l'Etat s'appuie sur des données dépassées en terme de volumes à enfouir datant de 2002. Le type de technologie présenté est archaïque : pas de tri et de valorisation matière in situ ; pas de valorisation énergétique ; transport des déchets par camions au milieu des terres agricoles fertiles de Beauce, aux confins sud-ouest du département loin des lieux de production des déchets. Plus grave encore, le CSDU serait implanté sur une zone de grande vulnérabilité hydrogéologique (fracture), en terrain très calcaire, karstique et perméable au-dessus de la nappe phréatique de Beauce, sanctuaire en eau potable à préserver à tout prix.

L'objectif du Projet d'Intérêt Général et de la modification du POS de la commune qui en résulte est de détourner



St Escobille

### Un CSDU préjudiciable à l'agriculture

Pourquoi un csdu serait si préjudiciable à l'activité agricole (non pris en considération par SITA SUEZ et le représentant de l'Etat) ? « Aujourd'hui les entreprises agricoles travaillent avec l'industrie agro-alimentaire qui doit apporter de plus en plus de garanties en terme de traçabilité aux

apportant un certain nombre d'arguments.

L'une des clauses multiples des contrats de culture « qualification culture raisonnée contrôlée » concerne tout particulièrement les exploitations du secteur concerné par le projet d'installation :

- distance par rapport aux sources de pollution
- route à grande circulation 250 m (autoroute, route à circulation intense de véhicules polluants)
- décharge, incinérateur de 1 à 5 km

L'industriel Sita et le préfet, interrogés, sont aujourd'hui dans l'incapacité de garantir la sécurité sanitaire des productions alimentaires dans l'environnement du CSDU « Elles seront contaminées par le biogaz non capté, les poussières, les déjections des oiseaux et rats qui prolifèrent autour des CSDU et la commercialisation des récoltes ».

Les 121 collectivités dont le Département de l'Essonne, les 17 parlementaires, les 11 organismes professionnels agricoles, les 34 associations qui

proximité des grands centres urbains.

La commission d'enquête chargée de se positionner sur l'avant-projet de SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) a écrit dans ses recommandations que « soient sanctuarisées les terres ayant une vocation agricole »

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France, voté en septembre 2009 démontre l'importance de maintenir une agriculture de proximité aux portes de Paris. Voici un extrait de cet important document d'urbanisme parlant des pôles de l'espace rural du faisceau sud (page208) concernant particulièrement la région située entre Dourdan, Etampes et Angerville : « En matière de développement économique, ce territoire joue un rôle majeur dans l'activité agricole francilienne et l'approvisionnement alimentaire de l'agglomération centrale : il importe de valoriser les productions agricoles ».

Seul l'Etat, à travers son représentant, ne semble pas avoir compris ces grands enjeux !

cobille à supprimer le zonage agricole pour permettre à Sita d'y implanter sa décharge.

- l'autre porte sur l'institution de servitudes d'utilité publique d'isolement (bande de 200 m) en périphérie du périmètre

de leur vocation initiale les terres agricoles pour implanter un complexe industriel. Les conséquences socio-économiques seraient graves et irréversibles pour le Sud-Ouest de l'Essonne.

consommateurs que nous sommes. Ces contrats qualité exigés interviennent dans le cadre d'une certification C.S.A (charte de sécurité alimentaire). Idem pour les labels qualité », explique l'ADSE en

s'opposent au projet au côté de l'ADSE ont compris qu'en période de crise énergétique et alimentaire mondiale, il est absolument primordial d'économiser les terres agricoles fertiles, particulièrement à

Permanence :  
Tél. : 01 69 95 31 32  
Mail : [adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr)  
Site : [www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com) <<http://www.adse-saintescobille.com>>

## Quelques chiffres pour comprendre

Le projet d'installation du CSDU occuperait dans un 1er temps 19 ha de terres agricoles fertiles.

La servitude d'isolement de 200 m en périphérie du périmètre du futur CSDU porterait atteinte à 35,5 ha supplémentaires dont 26 ha sur la commune de Saint-Escobille et 9,5 ha sur la commune de Mérobert soit au total 35,5 ha + 19 ha = 54,5 ha

22 exploitations seraient touchées dans un rayon de 1 km (distance fixée par plusieurs industriels agro-alimentaires) impactant une superficie d'environ 3000 ha (une parcelle atteinte d'une exploitation compromet les contrats de l'ensemble de l'exploitation)

A partir de la base d'un rayon de 2 km (distance fixée par plusieurs autres industriels agro-alimentaires), 30 exploi-



Très forte mobilisation à St Escobille en novembre 2007 pour exprimer son opposition au projet de CET

tations supplémentaires seraient touchées représentant plus de 6300 ha.

Finalement, plus de 50 entreprises agricoles pourraient être menacées avec des conséquences irrémédiables sur la pérennité de leurs exploitations.

Une évolution inévitable de

la zone d'exploitation et des servitudes liées générerait une amputation très importante de l'espace agricole avec un impact économique et financier considérable.

Nous pouvons facilement transposer les conséquences sur une emprise de 200 hectares !